



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

# CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE

---

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE



# TABLE DES MATIÈRES

---

1. Introduction	4
L'approche participative en milieu municipal : de nombreux avantages	5
Les objectifs du cadre de référence	6
2. La participation publique : quelques définitions	7
3. Les objectifs visés par la loi sur la reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité	10
4. La participation publique : une pratique en constante évolution	12
5. Évaluer le succès d'une démarche de participation publique : des critères à considérer	13
6. Les grandes lignes d'une politique de participation publique	14
7. Exemples de dispositifs de participation	16
8. Liste des références	19

# 1. INTRODUCTION

---

La mouvance de décentralisation de la gouvernance territoriale instaurée par le gouvernement du Québec dans les dernières années a pour objectif de reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité, à l'écoute des citoyens et disposant des ressources nécessaires pour répondre de manière proactive et efficace à leurs besoins. Les municipalités sont prêtes à assumer ce rôle et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) entend les appuyer dans les importants changements que cela pourrait signifier pour les élus, les fonctionnaires et les citoyens en termes de culture de gouvernance au palier municipal.

Les citoyens expriment depuis longtemps leur désir d'être associés davantage dans la prise de décision; ils veulent être informés et consultés sur les questions municipales qui ont des impacts concrets sur eux et sur leur communauté. Par l'expérience et la connaissance qu'ils détiennent de leur milieu de vie, ils sont aptes à participer activement à son développement et à sa vie démocratique. Il est dans le plus grand intérêt des municipalités du Québec et de leurs élus de répondre à ces aspirations.

L'UMQ prend acte de l'émergence de cet enjeu, ainsi que des besoins et des attentes qu'il peut susciter chez ses membres. Plusieurs municipalités ont déjà mis en place des politiques d'information et de consultation de leurs citoyens et en récoltent régulièrement les fruits de leur mise en œuvre. L'UMQ estime que le contexte est propice au déploiement de méthodes éprouvées et inspirées des meilleures pratiques en la matière pour favoriser davantage la participation des citoyens à la vie municipale.

Au-delà de l'information et de la consultation, la participation publique considère le citoyen comme un partenaire à part entière, comme un collaborateur essentiel de l'action municipale dont la contribution peut et doit s'exprimer à l'extérieur du seul cadre électoral. Elle contribue à l'émergence d'un dialogue en continu entre élus et citoyens sur la multitude d'enjeux qui les concernent. Ce cadre de référence vise à orienter et à outiller les municipalités désireuses de se doter d'une politique de participation publique.

La participation publique s'exerce dans le respect des rôles et responsabilités de chacun des acteurs. L'ensemble des participants, citoyens, élus et fonctionnaires s'engagent de bonne foi et dans une perspective d'intérêt collectif dans une démarche participative. Les citoyens viennent y exprimer leurs besoins, leurs valeurs, leurs opinions et leurs attentes; les élus sont attentifs à leurs propos, en tiennent compte dans le processus qui mènera à une décision, et justifient leur choix à la lumière des propos recueillis. En contrepartie, les citoyens reconnaissent ce rôle de décideur qui incombe aux élus, qui sont imputables devant l'électorat des choix qu'ils font et des actions qu'ils mettent en œuvre pour les réaliser.

L'UMQ espère que le développement des pratiques de participation publique puisse contribuer à renforcer la confiance réciproque entre les citoyens et les élus municipaux. Une véritable culture de participation publique constitue une possibilité d'engagement pour les citoyens et une occasion de passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative au sein des municipalités du Québec.

## L'APPROCHE PARTICIPATIVE EN MILIEU MUNICIPAL : QUELS AVANTAGES?

---

L'instauration de pratiques de participation publique comporte de très nombreux avantages pour les municipalités québécoises. En voici quelques-uns:

/ Développer une **confiance réciproque** entre les citoyens, les élus et l'administration municipale.

/ Améliorer la **compréhension réciproque des rôles et responsabilités** des élus, des citoyens et de l'administration municipale.

/ Accroître le **sentiment d'appartenance des citoyens** à leur communauté en leur permettant de participer aux décisions qui les concernent.

/ Promouvoir l'**engagement des citoyens** au processus décisionnel à l'extérieur du cadre électoral.

/ Profiter de la connaissance du milieu, de l'expertise et de l'expérience des citoyens pour **améliorer la qualité des décisions**.

/ Favoriser chez les élus, fonctionnaires et citoyens une **prise de conscience partagée des besoins** de la communauté.

/ Promouvoir la **transparence** dans la gestion des affaires publiques.

## LES OBJECTIFS DU CADRE

---

### UN CADRE POUR QUI?

Ce cadre s'adresse aux **municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec**. Il a pour but d'outiller les élus, les employés municipaux et autres responsables de la planification et de la mise en œuvre de démarches de participation publique à l'échelle municipale.

**Il permet d'initier et de sensibiliser les citoyens aux principes de base et aux pratiques exemplaires en matière de participation publique** afin qu'ils puissent participer de façon plus éclairée aux démarches participatives au sein de leur municipalité.

### POURQUOI UN CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE?

L'information et la consultation sont des modalités de participation reconnues et utiles au processus démocratique. Elles sont les principales modalités de participation publique employées par les municipalités qui s'engagent dans de tels processus. Toutefois, la participation publique englobe d'autres modalités d'engagement des citoyens dans la prise de décisions. Elle encourage davantage **l'échange, la délibération et la collaboration** entre les citoyens eux-mêmes, mais aussi avec l'administration municipale. Elle met en place les conditions favorables à l'émergence de nouvelles propositions.

Quelques municipalités du Québec ont déjà adopté des politiques de consultation publique, mais la majorité d'entre elles n'ont pas formalisé leurs activités de participation publique à l'intérieur d'une politique complète adoptée par le conseil municipal. Le contenu de ce cadre de référence se veut donc **flexible** pour tenir compte des **contextes variés et des réalités propres** à chacune des municipalités du Québec qui souhaitent se doter d'une politique de participation publique

Ce cadre propose un **vocabulaire commun** pour permettre aux responsables de s'approprier les **principes et objectifs** de la participation publique.

### COMPLÉMENTARITÉ AVEC LA LOI SUR LA RECONNAISSANCE DES MUNICIPALITÉS COMME GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

La loi sur la reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité oblige les municipalités qui souhaitent s'affranchir du processus d'approbation référendaire à se doter d'une politique de participation publique conforme aux exigences du règlement ministériel sur la participation publique. La Loi prévoit des mesures qui visent à favoriser le recours à des démarches de participation publique répondant aux meilleures pratiques en matière d'urbanisme participatif. Le contenu de ce cadre de référence est conforme à ces meilleures pratiques.

# 2. LA PARTICIPATION PUBLIQUE : QUELQUES DÉFINITIONS<sup>1</sup>

---

La **participation citoyenne** est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la **participation publique**, de la **participation sociale** et de la **participation électorale**.

**Figure 1 : Participation citoyenne**



## LA PARTICIPATION PUBLIQUE

---

Il existe une variété de définitions de la participation publique. Dans leur guide pratique de la participation publique, Gauthier et Gagnon (2013) propose la définition suivante pour le milieu municipal :

«La participation publique désigne l'ensemble des processus et activités permettant à l'organisme municipal ou régional d'intégrer les préoccupations, les besoins et les valeurs de la collectivité dans sa prise de décision. Le terme « participation » s'applique donc à l'éventail complet des méthodes par lesquelles le public peut prendre part aux décisions qui le concernent.<sup>2</sup>»

En fonction de l'enjeu traité et du contexte, la façon de prendre part aux décisions collectives est encadrée dans une démarche qui précise les attentes envers les publics visés, les modalités et les activités de participation ainsi que la manière dont les résultats influencent la prise de décision et sont communiqués.

## LE PARTICIPANT

---

Dans le présent Cadre, on entend par participant toute personne ou organisation (association, compagnie, groupe communautaire, commerçant, etc.) intéressée ou susceptible d'être touchée par le résultat d'une démarche participative. On lui attribue le titre de « participant » lorsqu'il s'engage dans une démarche de participation publique.

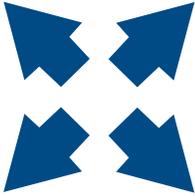
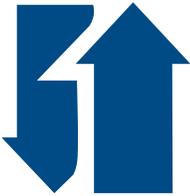
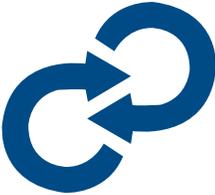
## L'ÉCHELLE DE PARTICIPATION

---

Une démarche de participation publique peut intégrer plusieurs degrés d'engagement des participants à travers diverses activités et à différents moments de la démarche. La sélection d'une méthode plutôt qu'une autre détermine le type de participation prôné et, corollairement, le rôle que le participant est invité à exercer.

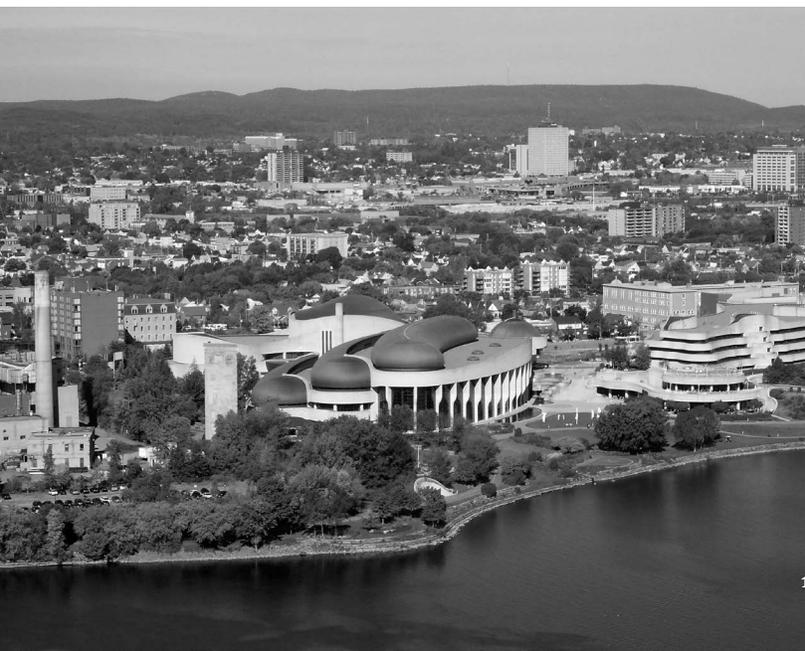
Il existe une panoplie d'échelles de la participation publique.<sup>3</sup> En général, le degré d'engagement, d'implication, de responsabilité et d'influence des participants augmente à mesure que l'on progresse dans l'échelle. Pour les fins de ce document, nous retiendrons l'échelle proposée par le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Figure 2 : Échelle de participation publique<sup>4</sup>

DEGRÉ DE PARTICIPATION <sup>5</sup>	DESCRIPTION
<p data-bbox="144 401 339 428">INFORMATION</p> 	<p data-bbox="764 401 1211 428"><b>COMMUNICATION À SENS UNIQUE</b></p> <p data-bbox="461 478 1516 575">« L'information est la condition première à toute participation citoyenne.<sup>6</sup> » Il s'agit de fournir des renseignements et des documents aux citoyens pour leur permettre de comprendre les enjeux, les grandes lignes et la pertinence du sujet soumis à la consultation.</p> <p data-bbox="461 594 1516 621">Cela n'exclut pas la possibilité pour les citoyens de poser de questions sur les éléments présentés.</p> <p data-bbox="531 640 1446 701"><i>Exemples de dispositifs d'information : dépliants, avis publics dans les journaux, texte d'information en ligne, séance d'information.</i></p>
<p data-bbox="139 779 344 806">CONSULTATION</p> 	<p data-bbox="537 779 1440 806"><b>COMMUNICATION À DOUBLE SENS AVEC ÉCHANGE D'INFORMATIONS</b></p> <p data-bbox="469 863 1508 921">Les citoyens peuvent poser des questions, exprimer des préoccupations, des attentes et des opinions, ou formuler des commentaires sur le sujet soumis à la consultation.</p> <p data-bbox="477 940 1500 999">Il s'agit d'un moyen pour les élus de comprendre le point de vue des citoyens et d'en tenir compte dans la prise de décision.</p> <p data-bbox="464 1018 1513 1079"><i>Exemples de dispositifs de consultation : sondage, audience publique de consultation, appel de mémoires, comité consultatif.</i></p>
<p data-bbox="142 1157 341 1215">PARTICIPATION ACTIVE</p> <p data-bbox="159 1287 324 1314">IMPLICATION</p> 	<p data-bbox="729 1157 1247 1215"><b>COMMUNICATION À SENS MULTIPLE OU FORME DE PARTICIPATION INTERACTIVE</b></p> <p data-bbox="457 1304 1520 1394">Les citoyens sont impliqués directement dans les différentes étapes du processus d'élaboration d'un projet afin de tenir compte de leurs points de vue et de les intégrer dans la prise de décision.</p> <p data-bbox="498 1413 1481 1503">L'implication des citoyens dans le processus permet entre autres de générer des idées nouvelles, de soulever des problèmes méconnus et de renforcer la capacité d'agir de la collectivité locale.</p>
<p data-bbox="131 1562 352 1589">COLLABORATION</p> 	<p data-bbox="472 1638 1507 1728">La municipalité travaille en partenariat avec le public à toutes les étapes du processus décisionnel, y compris pour l'élaboration de différents scénarios et le choix de la meilleure option.</p>
	<p data-bbox="472 1839 1507 1900"><i>Exemples de dispositifs de participation active : forum citoyen, charrette, jury citoyen, balade urbaine.</i></p>

# 3. LES OBJECTIFS VISÉS PAR LA LOI SUR LA RECONNAISSANCE DES MUNICIPALITÉS COMME GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ<sup>7</sup>

---



### **1. La transparence du processus décisionnel**

Les différentes étapes du processus décisionnel, incluant les modalités de participation proposées, doivent être clairement expliquées dès l'annonce de la démarche de participation, et respectées par la suite. Le rôle et le degré d'engagement attendus des citoyens dans le processus doivent être explicites, de même que la manière dont leur point de vue sera pris en compte.

### **2. La consultation des citoyens en amont de la prise de décision**

Les citoyens sont impliqués tôt dans le processus, avant que les décisions importantes ne soient prises, c'est-à-dire à une étape où ils peuvent influencer le projet. Cette approche permet de bâtir la confiance des citoyens envers la municipalité et crée un contexte favorable à la définition de propositions constructives.

### **3. La diffusion d'une information complète, compréhensible et adaptée aux circonstances**

L'information communiquée aux citoyens doit être claire et aisément compréhensible. Elle évite un langage trop technique ou juridique et est accompagnée de supports visuels. Les citoyens y ont accès facilement et sous diverses formes. L'information fournie sur le projet à l'étude doit être objective.

### **4. L'attribution aux citoyens d'une réelle capacité d'influence**

Un exercice de participation publique doit être une réelle occasion pour les citoyens d'influencer le projet qui leur est soumis. Cela renforce la crédibilité de la démarche de la municipalité, puisque les citoyens ont l'assurance que leurs préoccupations et leurs suggestions sont réellement prises en compte.

### **5. La présence active des élus dans le processus de consultation**

La démarche de participation publique doit permettre aux citoyens de s'adresser aux élus, puisque ce sont ces derniers qui ont la responsabilité de prendre la décision finale à l'égard des projets soumis à la participation. Toutefois, cela n'implique pas que les élus soient responsables de planifier et d'animer les dispositifs de participation.

### **6. La fixation de délais adaptés aux circonstances, suffisant et permettant aux citoyens de s'approprier l'information.**

La municipalité doit informer les citoyens de la tenue d'une démarche de participation publique dans des délais raisonnables. Elle doit donner suffisamment de temps pour permettre aux citoyens de s'approprier l'information relative au projet et d'apporter une contribution significative lors de la démarche de participation.

### **7. La mise en place de procédures permettant l'expression de tous les points de vue et favorisant la conciliation des différents intérêts**

Le processus favorise la participation du plus grand nombre possible de citoyens concernés par un projet. L'ensemble des points de vue est accueilli avec ouverture. Le processus favorise également la coopération et la recherche de solutions, si possible l'atteinte d'un consensus, tout en permettant l'expression légitime et constructive de points de vue divergents.

### **8. La modulation des règles en fonction notamment de l'objet de la modification, de la participation des citoyens ou de la nature des commentaires formulés**

Les démarches de participation sont adaptées au contexte, aux objectifs poursuivis ainsi qu'aux contraintes de la municipalité, et déterminées en fonction de l'ampleur des projets, du degré de consensus recueilli ou de tout autre enjeu pertinent. Plusieurs approches complémentaires peuvent être mises à contribution.

### **9. La mise en place d'un mécanisme de reddition de comptes à l'issue du processus**

La municipalité met en place des mécanismes de suivi pour rendre compte aux citoyens des suites de la démarche de participation, notamment pour indiquer la manière dont leur contribution a été considérée. Cela renforce la crédibilité et l'importance des démarches de participation.

# 4. LA PARTICIPATION PUBLIQUE : UNE PRATIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

---

Tout comme la pratique de la participation publique, **la réalité d'une municipalité et les attentes de ses citoyens évoluent constamment** au gré des changements socioéconomiques, des avancées technologiques et de l'appropriation progressive des mécanismes de participation mis à la disposition des citoyens. Tout en intégrant les pratiques reconnues en matière de participation publique présentées dans ce cadre de référence, le contenu et l'application d'une politique de participation publique doivent d'abord et avant tout **refléter la réalité de la municipalité et les attentes de ses citoyens**. De ce fait, il est à prévoir qu'elle devra être mise à jour, bonifiée et raffinée au fil du temps.

**L'éducation et la sensibilisation de tous les acteurs impliqués** (citoyens, élus, fonctionnaires, etc.) aux principes de base de la participation publique sont des éléments essentiels au succès de la mise en œuvre d'une politique. Il s'agit d'un **processus de dialogue et d'apprentissage continu** et il est essentiel que les responsables, élus et fonctionnaires, en soient conscients et s'engagent dans le développement d'une culture de participation publique dans leur municipalité.

# 5. ÉVALUER LE SUCCÈS D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE : DES CRITÈRES À CONSIDÉRER

---

Le succès d'une démarche de participation publique peut difficilement être évalué par des critères ou des indicateurs de nature quantitative, chaque projet, enjeu ou sujet suscitant un intérêt ou une mobilisation très variable de la part des citoyens. Toutefois, les éléments suivants peuvent être pris en considération afin d'évaluer la **qualité et la teneur des résultats produits** par une démarche participative:

/ La **crédibilité et la validité** d'une démarche aux yeux de la population dépendent en grande partie de la **qualité de sa planification, de son déroulement et du suivi** que les décideurs effectueront auprès de la population.

/ **L'engagement du citoyen** à s'associer à une démarche participative demeure un **acte volontaire**. Par conséquent, les efforts de **mobilisation** des participants et de **promotion** de la démarche sont essentiels à son succès.

/ La participation publique doit être comprise comme une manière de prendre le pouls des citoyens sur un sujet dans une optique d'**aide à la décision**. Il s'agit d'un **outil parmi d'autres** à intégrer à un processus décisionnel pour alimenter les réflexions des décideurs.

/ Une faible participation des citoyens à une démarche doit être **interprétée avec prudence**. En effet, il ne s'agit pas nécessairement d'une adhésion, d'un manque d'intérêt, ou d'une opposition par rapport au sujet traité.

# 6. LES GRANDES LIGNES D'UNE POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

---

Cette section propose une structure de politique de participation publique. Elle identifie les différentes sections que pourraient contenir une telle politique ainsi qu'un aperçu du contenu de chacune d'elle. Lors de l'élaboration de sa politique, chaque municipalité doit évaluer la pertinence d'adapter ces sections à son contexte et à sa réalité propre. Cet exercice peut notamment être guidé par la mise en place d'une démarche participative qui visera à engager les citoyens dans l'élaboration de la politique.

## 1. Préambule/contexte

---

Énoncer le contexte dans lequel s'insère la politique.

Expliquer les raisons pour lesquelles la municipalité a choisi de se doter d'une politique de participation publique.

Expliquer brièvement la démarche qui a mené à l'élaboration de la politique.

## 2. Définition des termes

---

Insérer toute définition utile à la compréhension et à l'appropriation de la politique.

## 3. Objectifs de la politique

---

Énoncer et expliquer les objectifs de la politique de participation.

## 4. Principes directeurs

---

Identifier les principes fondamentaux sur lesquels se base la politique.

*Les principes peuvent être identifiés selon le degré d'importance souhaité, le contexte politique, en fonction des valeurs incarnées par la municipalité, etc.*

## 5. Champs d'application de la politique

---

Expliquer le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'insère la politique (p. ex. : LAU).

Indiquer qu'elle ne se substitue pas aux règles et lois en vigueur.

Identifier et expliquer les matières/thèmes soumis à la politique de participation publique.

Indiquer s'il y a un ou des dispositif(s) alternatif(s) pour demander la tenue d'une démarche de participation publique pour un objet non inclus dans la politique.

## 6. Déclenchement d'une démarche de participation publique

---

Décrire les critères qui permettront d'évaluer la nécessité de déclencher une démarche participative

## 7. Étapes d'une démarche de participation publique

---

Décrire les différentes étapes que la municipalité s'engage à planifier et à mettre en œuvre dès le déclenchement d'une démarche participative.

*Ces étapes doivent s'appuyer sur les objectifs ministériels, en cohérence avec le contexte de la municipalité et les ressources disponibles. Elles s'organisent au sein des quatre phases suivantes :*

1. Information et convocation
2. Activités de participation publique
3. Synthèse et analyse des résultats et production d'un rapport
4. Suivi auprès des participants et évaluation de la démarche

## 8. Mise en œuvre de la politique

---

Identifier les responsabilités des services municipaux quant à la mise en œuvre de la politique et les moments où ils interviennent.

# 7. EXEMPLES DE DISPOSITIFS DE PARTICIPATION<sup>8</sup>

---

Une démarche de participation publique doit idéalement prévoir des moyens d'information et une variété d'activités de participation pour que le plus grand nombre de citoyens puissent s'exprimer et pour s'assurer d'obtenir des résultats riches et représentatifs de la diversité de leurs valeurs, opinions et préoccupations.

Sauf exception, les dispositifs décrits dans cette section sont complémentaires et s'insèrent à différentes étapes d'une même démarche pour permettre aux citoyens d'être informés, consultés et de participer activement.

## L'assemblée publique

Ce dispositif comporte généralement deux étapes : une présentation ouverte et publique d'une problématique ou d'un projet par les autorités concernées, suivie d'une période de questions aux décideurs pour permettre aux citoyens de s'exprimer. Cette méthode vise à les informer sur la teneur et les diverses répercussions de la question traitée sur leur milieu de vie et leur quotidien, et à recueillir leurs préoccupations et points de vue sur cette même question.

*Ce dispositif pourrait être utilisé...*

... pour lancer une démarche de participation publique, informer les citoyens sur son déroulement et obtenir leurs points de vue pour apporter des ajustements, le cas échéant.

... pour présenter un projet et recueillir les points de vue et préoccupations des citoyens pour déterminer les suites à lui donner.

... pour informer et consulter les citoyens en cours de développement d'un projet et évaluer leur satisfaction à l'égard de l'avancement des travaux, traiter de potentielles sources de frustration ou de mécontentement, etc.

🕒 Durée : 2 h à 4 h

 Degré de participation : **information/consultation**

## Les groupes de discussion

Ce dispositif vise à recueillir les propos de divers groupes de citoyens directement concernés par un enjeu en particulier. Sous la forme d'une discussion ouverte, un animateur encadre les interventions en posant les questions, en attribuant les tours de parole, en s'assurant de la compréhension et de la participation de tous et en tentant de faire ressortir les points de convergence et de divergence.

*Ce dispositif pourrait être utilisé...*

... pour consulter les aînés sur leurs besoins et attentes en termes de services municipaux et d'activités de loisirs.

... pour récolter les propos d'un groupe de résidents sur un projet de réaménagement qui aura un impact notable sur leur environnement immédiat.

🕒 Durée : 1h à 3h

 Degré de participation : **consultation**

## Le café citoyen (World Cafe)<sup>9</sup>

Ce dispositif très flexible peut réunir un important nombre de participants (de 30 à 200) en provenance de différents milieux qui sont répartis en tables de 4 à 6 personnes. Ils sont invités à réfléchir à un ou plusieurs thèmes, à partager les fruits de leurs discussions avec les autres participants et, selon le cas, à convenir de priorités d'action.

*Ce dispositif pourrait être utilisé...*

... pour convier les citoyens à collaborer avec la municipalité dans l'élaboration des grandes lignes d'une politique municipale (loisirs, culture, sécurité, aînés, jeunesse, etc.).

... pour récolter les besoins et attentes des citoyens en ce qui concerne la construction d'un édifice public (centre sportif, bibliothèque, etc.) ou l'aménagement d'un lieu public (parc, place publique, artère commerciale, etc.).

🕒 Durée : 1h30 à 3h

 Degré de participation : **consultation**

## Le forum ouvert (open space technology)

Ce dispositif très ouvert offre aux participants de planifier eux-mêmes les discussions sur un ou plusieurs thèmes, précisés à l'avance ou non. « L'événement évolue au rythme des cercles de discussion qui se font et se défont »<sup>10</sup> dans un espace ouvert. Les participants sont libres de joindre le cercle de leur choix pour participer aux discussions qui les intéressent et auxquelles ils estiment pouvoir contribuer positivement. Les résultats des discussions sont ensuite présentés à l'ensemble des participants pour qu'ils puissent voter sur les sujets les plus importants à traiter.

*Ce dispositif pourrait être utilisé...*

... dans le cas d'un projet complexe dont les impacts sont difficiles à anticiper ou à identifier.

... pour amener les citoyens à se rencontrer et à discuter ouvertement d'une situation préoccupante ou conflictuelle ou d'un important changement à venir au sein de leur municipalité.

... pour mobiliser et responsabiliser les citoyens et les intervenants socioéconomiques à l'égard d'un enjeu ou une problématique particulière de leur municipalité (dévitalisation, sécurité publique, etc.)

🕒 Durée : 1 à 3 jours

 Degré de participation : **implication**

### La charrette<sup>11</sup>

Ce dispositif qui se veut très visuel est régulièrement utilisée dans les domaines de l'urbanisme et de l'architecture. Il s'agit d'un atelier intensif réunissant un large éventail de personnes réparties pendant quelques jours en équipes de travail multidisciplinaires. La synergie entre les compétences multidisciplinaires et l'utilisation d'images, de dessins, de cartes, de diagrammes et autres outils pour illustrer les idées et les concepts retenus permettent à chaque équipe de parvenir à des solutions intégrées.

*Ce dispositif pourrait être utilisé...*

... pour encourager la participation d'un large éventail de personnes et de citoyens provenant de divers milieux sociaux et professionnels pour collaborer à la planification du réaménagement d'un lieu public.

... pour faciliter la prise de décisions sur des questions complexes en cours d'exécution d'un processus ou d'un projet.

... pour résoudre des impasses entre des groupes au cours de processus.

 Durée : 1 à 5 jours



Degré de participation : **implication/collaboration**

### Le comité consultatif

Ce dispositif consiste à former un comité de citoyens, de représentants d'organismes, de fonctionnaires et d'autres intervenants. Ses membres participent à l'ensemble des étapes d'un projet ou d'un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique ou d'un programme. Le comité peut même se voir confier la tâche d'en suivre les progrès et d'en évaluer les répercussions.

*Ce dispositif pourrait être utilisé...*

... pour concevoir, mettre à jour ou formuler des recommandations sur les divers éléments d'une politique municipale.

... pour élaborer des solutions à un problème local (circulation automobile, emploi, aménagement des lieux publics, etc.) et accompagner la municipalité en lui offrant la perspective de divers groupes tout au long de ses démarches.

 Durée : selon la nature et les besoins de la démarche



Degré de participation : **consultation/implication**

### Le sondage en ligne

Ce dispositif permet de prendre le pouls de la population sur des questions précises ou des enjeux plus larges. Questions à choix de réponses ou ouvertes, classement d'éléments selon leur niveau d'importance, degré de satisfaction et autres renseignements peuvent être recueillis chez un grand nombre de participants de façon relativement rapide. Les technologies numériques permettent également une analyse rapide et précise d'un grand nombre de données.

*Ce dispositif pourrait être utilisé...*

... pour sonder la satisfaction des citoyens à l'égard de certains services municipaux pour établir les thèmes d'activités de consultation subséquentes sur la révision et l'amélioration de ces services.

... pour connaître les préoccupations des citoyens concernant un important projet de développement et connaître les moments les plus propices pour qu'ils puissent participer à des activités de consultation.

 Durée : disponibilité en ligne minimale d'une durée de deux semaines pour une démarche grand public



Degré de participation : **consultation**

# 8. LISTE DES RÉFÉRENCES

- 1 Institut du Nouveau Monde. *Encyclopédie sur la démocratie et la participation citoyenne*. En ligne : <https://inm.qc.ca/encyclopedie-sur-la-democratie-et-la-participation-citoyenne/>
- 2 Gauthier, Mario et Lynda Gagnon, *La participation du public dans les démarches municipales de développement durable : principes, conditions de réussite, enjeux et dispositifs*. Université du Québec en Outaouais, avril 2013, p. 4
- 3 International Association for Public Participation, *Spectrum of Public Participation*, 2007; Santé Canada, « Continuum de participation du public de Santé Canada », dans *Politiques et boîte à outils concernant la participation du public à la prise de décision*, Ottawa, 2000, p. 17; Arstein, Sherry, « A Ladder of Citizen Participation », dans *JAIP*, vol. 35, no 4, juillet 1969, p. 216-224; Slocum, Nikki et al., *Méthodes participatives : un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, mars 2006; OCDE, *Des citoyens partenaires : information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*, Paris, OCDE, 2002; Thibault, André, Marie Lequin et Mireille Tremblay, *Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible)*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 2000; Institut du Nouveau Monde, *Échelle de la participation publique*, 2013.
- 4 Cette échelle de la participation publique s'inspire des travaux de Mario Gauthier et Lynda Gagnon de l'Université du Québec en Outaouais (notamment Gauthier et Gagnon, 2013, cité plus haut), lesquels ont été repris par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans *Rapport du groupe de travail pour un cadre de référence en matière d'urbanisme participatif*, 2017. En ligne : [http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement\\_territoire/documentation/urbanisme\\_participatif\\_rapport\\_groupe\\_travail.pdf](http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/urbanisme_participatif_rapport_groupe_travail.pdf).
- 5 Iconographie développée par l'INM.
- 6 Grand LYON (2009), « Charte de la participation du grand Lyon - Les habitants partenaires du projet » dans ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *Rapport du groupe de travail pour un cadre de référence en matière d'urbanisme participatif*, 2017. En ligne : [http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement\\_territoire/documentation/urbanisme\\_participatif\\_rapport\\_groupe\\_travail.pdf](http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/urbanisme_participatif_rapport_groupe_travail.pdf).
- 7 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *Rapport du groupe de travail pour un cadre de référence en matière d'urbanisme participatif*, 2017. En ligne : [http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement\\_territoire/documentation/urbanisme\\_participatif\\_rapport\\_groupe\\_travail.pdf](http://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/urbanisme_participatif_rapport_groupe_travail.pdf), p. 15-16
- 8 En s'inspirant de : Pion, Léonore, Florence Piron et Marie-France Duranceau (dir.) (2009). *Aux sciences, citoyens! : Expériences et méthodes de consultation sur les enjeux scientifiques de notre temps*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal et Institut du Nouveau Monde; Institut du Nouveau Monde, *Méthodes et expériences*. En ligne : <https://inm.qc.ca/boite-a-outils/>
- 9 Institut du Nouveau Monde. *Café de conversation (World Cafe)*. En ligne : <https://inm.qc.ca/cafe-de-conversation-world-cafe/>
- 10 Pion, Léonore, Florence Piron et Marie-France Duranceau (dir.) (2009). *Aux sciences, citoyens! : Expériences et méthodes de consultation sur les enjeux scientifiques de notre temps*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal et Institut du Nouveau Monde. *Méthodes et expériences*. En ligne : <https://inm.qc.ca/boite-a-outils/>
- 11 Gauthier, Mario et Lynda Gagnon, *La participation du public dans les démarches municipales de développement durable : principes, conditions de réussite, enjeux et dispositifs*. Université du Québec en Outaouais, avril 2013, p. 54-55

